



Obligation de prendre un congés?

Par **alito**, le 11/10/2011 à 12:33

Bonjour,

Est-ce qu'un employeur a le droit de nous obliger à prendre nos droits en congés avant la fin de l'année au risque de solder le tout le 31 decembre sans payer le reliquat restant ?

Exemple ; J'ai le droit à 40 jours de congès , mon employeur envoie un communiqué précisant que si je n'en profite pas avant le 31 decembre, il les supprime sans les payer. Est-ce possible ?

Merci par avance.

Par **pat76**, le 11/10/2011 à 15:50

Bonjour

Vous aviez posé des dates de congés payés?

De quand date ce reliquat de congés payés (40 jours c'est surprenant)?